RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2P PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 10, Allée des Pastourelles
84100 ORANGE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 24 JUILLET 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- **Madame Mégane PAILLOT**, demeurant 10, Allée des Pastourelles, 84100 ORANGE,
- **Monsieur Benoit PELOFI**,, demeurant 10, Allée des Pastourelles, 84100 ORANGE,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2P PATRIMOINE au capital de 100 euros, dont le siège social est 10, Allée des Pastourelles, 84100 ORANGE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 24 juillet 2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

Madame Nathalie PELOFI, demeurant [redacted] non associée.

Madame Nathalie PELOFI disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Madame Nathalie PELOFI accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Madame Nathalie PELOFI aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à ORANGE
Le 24 juillet 2025

Mégane PAILLOT

[redacted]

Benoit PELOFI

[redacted]

Nathalie PELOFI
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »

Bon pour acceptation des fonctions de Gérante

[redacted]